

Atelier d'échanges de pratiques du 23 mai 2024

« Agir AVEC les personnes concernées dans le secteur médico-social »

Informations concernant l'atelier

Thème	Participants	Coanimatrices
Partenariat en Santé dans le secteur médicosocial	3 patients/proches-aidants partenaires 7 professionnels du système de santé partenaires	Claude Daix Fabienne Ragain-Gire (patientes partenaires) <i>Chargées de projet au COPS</i>

Questionnements proposés à partir des pratiques des participants

(en fluo, le questionnement choisi par le groupe)

- Comment aider les pros à domicile ET les personnes accompagnées à rentrer en partenariat pour des actions qui touchent au corps (ex : douche) ?
 - Quels moyens peuvent être utilisés pour qu'une personne accompagnée, ses proches aidants, les pros, puissent communiquer au mieux ?
 - Comment, dans une démarche de partenariat en santé, accompagner les aidants à se reconnaître en tant qu'aidants ?
 - Comment, dans une institution (EHPAD, établissement sanitaire, aide à domicile...), mobiliser les proches-aidants partenaires pour faire évoluer ou faciliter les pratiques professionnelles ?
- ➔ **Comment les structures médico-sociales pourraient s'appuyer sur d'autres acteurs (notamment des patients partenaires) pour améliorer l'information des patients et la formation des professionnels ?**

Synthèse coconstruite des pistes

Piste 1 : statut, financement

- Manque de statut juridique/administratif pour permettre l'intervention et l'indemnisation financière des personnes accompagnées/proches-aidants partenaires (défraiement/rémunération)
- Manque de volonté de reconnaître financièrement le travail de ces personnes
- Pas de financement fléché en ESMS
 - ⇒ Stratégies possibles et expérimentées en attendant un travail plus global sur ces questions
 - Rémunération via l'association dont est issue la personne qui intervient et qui reverse l'argent / le transforme en prise en charge de formation

- Via les frais de déplacements (en augmentant les kilomètres parcourus)
- Passer par de la prestation de service (sous couvert que la personne ait le statut correspondant : autoentrepreneur ou autre) et que sa situation au regard de l'emploi le lui permette (problème lié à l'incapacité/invalidité et aides correspondantes)
- Dans beaucoup de structures, il y a bien des intervenants extérieurs qui peuvent intervenir et qui ne sont pas professionnels de santé ou qui ne rentrent pas forcément dans les grilles. Leur rémunération ou contractualisation est possible. C'est peut-être un modèle sur lequel s'appuyer.
- La question du « statut » émerge dans de nombreux endroits. Différents statuts existent (vacataire, bénévole associatif, formateur occasionnel, auto-entrepreneur...). Cumuls de rémunération à considérer en cas de prestations handicap (ressource :
 - « Le cumul de revenus d'activités lorsqu'on est patient-e partenaire »). Il y a encore du chemin à parcourir pour la création d'éventuels nouveaux « métiers »*.
- La Haute Autorité de santé a préconisé des conditions favorables pour renforcer la reconnaissance sociale de l'engagement des usagers dans ce document : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3452388/fr/renforcer-la-reconnaissance-sociale-des-usagers-pour-leur-engagement-et-leur-participation-dans-les-secteurs-social-medico-social-et-sanitaire . Les organisations existantes peuvent s'en saisir, de même que les institutions.
- * Dans un groupe de travail toulousain sur le développement du travail pair dans les secteurs sanitaire (santé mentale), médico-social (addiction), social (Accueil Hébergement Insertion), on a vu que des travailleurs pairs exerçaient en tant que « moniteurs éducateurs » ou « animateurs ». Le financement est issu le plus souvent du budget global de la structure ou de financements publics fléchés (ARS (ONDAM, DDETS (BOP 177), Appel à Manifestation d'Intérêt)
- Réponse à des appels à projets

Piste 2 : reconnaître, valoriser

- ⇒ Considérer les personnes !
- ⇒ Importance d'identifier les expériences et savoirs pour les reconnaître et les rendre légitimes.
- ⇒ Valoriser, communiquer sur les actions menées en partenariat avec les personnes accompagnées/proches aidants partenaires est essentiel pour participer à la reconnaissance.
- ⇒ Formation ou non ?

- (par ex : DU "se former au partenariat patient-soignant" <https://du-diu-facmedecine.umontpellier.fr/diplome-se-former-au-partenariat-patient-soignant-181>) ou d'autres formations existantes disponibles sur [l'annuaire des formations](#) disponible sur la plateforme ressource du Partenariat en Santé
 - Importance de former ensemble les intervenants pairs et les professionnels de la santé pour qu'ils se comprennent les uns et les autres.
- ⇒ Une question sociétale plus vaste se pose : Le handicap ou la maladie chronique est-elle une charge ou est que faire l'expérience de la vie avec un handicap ou une maladie peut-elle être considéré comme une ressource (et qui a donc une valeur)
- ⇒ Importance de valoriser les savoirs expérientiels des PESH. Faciliter et développer ce recours.

Piste 3 : mise en réseau et aller vers

- ⇒ Multiplier les déplacements ou les contacts vers les partenaires. Importance de les recevoir, les connaître, pour donner leurs contacts aux personnes accompagnées et leurs proches-aidants.
- ⇒ S'appuyer sur les permanences d'associations qui peuvent avoir lieu dans les établissements → aller vers, apprendre à se connaître
- ⇒ 1 Ressource COPS pour faciliter mise en lien : <https://partenariat-en-sante.org/cartographie/>
- ⇒ Organisation d'espaces de rencontre.

Piste 4 Faciliter la participation et la montée en compétences des personnes

- ⇒ Condition favorable : prise de recul des patients/proches aidants

- ⇒ Dans le cas d'intervenants ESH en établissement, pour faciliter la disponibilité et répondre aux difficultés de déplacements et aux moyens à mettre en œuvre :
- Aller sur place plutôt que faire déplacer la personne (si son établissement peut mettre à disposition une salle ...)
 - Visios, internet/. Permet de garder un contact social. Les structures médicosociales se mettent de plus en plus à la visio conférence, pour éviter les déplacements
- ⇒ Développer et utiliser la communication alternative : démarche plutôt qu'outils

Ressources utiles

Ressources COPS

- Répertoire des acteurs et projets du Partenariat en Santé en Occitanie : <https://partenariat-en-sante.org/cartographie/> (pour s'inscrire : <https://partenariat-en-sante.org/inscription>)
- Se former au Partenariat en Santé : <https://partenariat-en-sante.org/annuaire-des-formationen/>

Documentations Haute Autorité de Santé

- Guide « Renforcer la reconnaissance sociale des usagers pour leur engagement et leur participation dans les secteurs social, médico-social et sanitaire » : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3452388/fr/renforcer-la-reconnaissance-sociale-des-usagers-pour-leur-engagement-et-leur-participation-dans-les-secteurs-social-medico-social-et-sanitaire
- Respect de la vie privée et secret professionnel : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2023-07/fiche_ressource_n-6.pdf

Autres ressources / informations

Outil interactif « [Le cumul de revenus d'activités lorsqu'on est patient-e partenaire](#) »

<https://creaiors-occitanie.fr/et-hop-epop-dans-notre-region/>

[Cop Occitanie Est - CAA - Communication Alternative Améliorée - ERHR Languedoc-Roussillon](#)

[Les Actions - ERHR Languedoc-Roussillon](#)